



VIVRE LA MUSIQUE
LET'S MAKE MUSIC

CONVOCAION OFFICIELLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES LE 29 AVRIL 2023

QUAND :

L'assemblée générale annuelle des membres (AGM) de CAMMAC pour l'année fiscale 2022 aura lieu le samedi 29 avril 2023 à partir de 13 heures. (Veuillez-vous connecter à la vidéoconférence dès 12h45). La réunion durera de 1,5 à 2 heures.

COMMENT PARTICIPER :

La réunion se déroulera par vidéoconférence, conformément aux statuts, avec la plateforme Zoom, pour laquelle des informations sont jointes à la présente notification. Si vous n'avez pas accès à un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, il est néanmoins possible de participer par téléphone. Cela vous permettra d'entendre la réunion, mais pas de voir les présentations.

S'INSCRIRE :

Tou(te)s les membres en règle ont le droit de participer à l'AGM. Vous devez vous inscrire au préalable en envoyant un courriel à agm@cammac.ca en indiquant votre intention de participer. Vous recevrez ensuite un courriel de confirmation contenant le lien pour rejoindre la réunion et votre nom sera ajouté à la liste des participant.e.s attendu.e.s. Vous aurez également la possibilité d'envoyer vos questions avant la réunion. Si vous devez vous joindre à la réunion par téléphone, veuillez l'indiquer dans votre courriel.

DOCUMENTS :

Les documents de la réunion seront disponibles sur le site cammac.ca; le lien vers cette page et le mot de passe pour y accéder seront joints au courriel de confirmation.

Document	Date d'affichage sur cammac.ca
AGM CAMMAC : Convocation officielle	4 avril 2023
AGM CAMMAC : Procès-verbal 2021	7 avril 2023
Ordre du jour et rapports connexes	7 avril 2023
Rapport annuel 2022 (sans les états financiers)	14 avril 2023
États financiers 2022 audités, et version finale du rapport annuel 2022	24 avril 2023